

## Ce qui a changé pour les indices de chiffre d'affaires depuis le 31 mars 2016

### Depuis le 31 mars 2016, l'Insee publie les indices mensuels de chiffre d'affaires selon une nouvelle méthodologie

Chaque fin de mois, l'Insee publie les indices de chiffre d'affaires du mois m-2. Depuis fin mars 2016, les indices de chiffres d'affaire publiés sont issus d'un processus rénové pour en améliorer leur qualité.

Les indices de chiffre d'affaires sont construits à partir d'une source fiscale, le formulaire « CA3 », que les entreprises remplissent pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ce formulaire comprend le chiffre d'affaires hors TVA, toutes activités confondues, de l'entreprise déclarante, classée selon son activité principale.

Les indices de chiffre d'affaires sont des indices de Laspeyres, à pondérations constantes dans le temps. Ils sont rebasés tous les cinq ans ; les indices publiés actuellement ont pour base 2010, c'est-à-dire que les pondérations des différents niveaux correspondent à des valeurs calculées sur l'année 2010. Ces indices sont aussi publiés en référence 100 en 2010, c'est à dire que leur moyenne vaut 100 sur l'ensemble de l'année 2010.

La pondération constante de chaque indice élémentaire est le chiffre d'affaires par branche au prix de base. Par définition, le chiffre d'affaires par branche au prix de base correspond à la somme des productions valorisées aux prix d'acquisition des acheteurs plus les subventions sur les produits moins les impôts sur les produits ; il ne comprend pas les prestations de transport. Les pondérations ont été calculées à partir des données des comptes nationaux et de l'enquête sectorielle annuelle 2010.

### Le calcul des indices est amélioré

L'Insee exploite la source fiscale des déclarations « CA3 » depuis 1976. L'administration fiscale fournit les déclarations de TVA chaque mois. Jusqu'alors, les indices de chiffre d'affaires étaient calculés à partir d'un échantillon de quelque 160 000 entreprises métropolitaines déclarant la TVA mensuellement.

Cet échantillon était renouvelé à la fin de chaque année. Il comprenait une strate exhaustive composée des plus grandes entreprises de chaque secteur et était tiré proportionnellement au chiffre d'affaires sur le reste du champ.

Depuis mars 2016 (pour la diffusion des indices de janvier 2016), les indices de chiffre d'affaires sont calculés sur la totalité des déclarations mensuelles de TVA, renseignées par 1,5 million d'unités légales dont le siège est en France. Ces indices couvrent donc la France y compris ses départements d'outre-mer, à l'exception de la Guyane et de Mayotte où les entreprises ne sont pas assujetties à la TVA.

Cette nouvelle méthodologie permet de produire des indices de chiffre d'affaires de meilleure qualité. Elle prend mieux en compte la démographie des entreprises et reflète ainsi plus précisément la réalité économique. D'une part, elle s'affranchit des échantillons annuels pour exploiter la totalité des déclarations mensuelles de TVA. Jusqu'alors, les indices de chiffre d'affaires calculés pour une année N donnée ne tenaient pas compte des créations d'entreprises, cessations, entrées et sorties de champ ni des changements de secteur survenus au cours de l'année N, puisque l'échantillon correspondant était tiré au 31/12 de l'année N-1.

D'autre part, la nouvelle méthodologie s'appuie sur le répertoire statistique Sirius pour une prise en compte plus rapide et automatisée des cessations d'activité.

Le nouveau mode de calcul permet d'introduire les différentes composantes démographiques (création, cessation, changement de secteur, entrée de champ), auparavant très partiellement prises en compte dans les indices de chiffre d'affaires. Il devient ainsi possible de mesurer l'impact de chaque composante et de mieux comprendre les évolutions de chiffre d'affaires d'un secteur économique donné.

Les séries d'indices de chiffre d'affaires ont été recalculées selon cette nouvelle méthodologie depuis janvier 1999.

### Documentation détaillée

- Les indices de chiffre d'affaires : description et méthodologie  
<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-ica.htm>
- *Une meilleure prise en compte de la démographie d'entreprises dans les indices mensuels de chiffre d'affaires via une exploitation de l'exhaustivité des déclarations mensuelles de TVA*, Insee mars 2016, 4 p.  
[http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/ICA\\_demographie-entreprises.pdf](http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/ICA_demographie-entreprises.pdf)
- *Rénovation de la méthodologie de calcul des indices de chiffres d'affaires – Présentation et analyse des impacts*, Insee, mars 2016, 8 p.  
[http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/ICA\\_Analyse\\_impacts\\_nouvelle\\_methodologie\\_2016.pdf](http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/ICA_Analyse_impacts_nouvelle_methodologie_2016.pdf)